Canada Labour Relations Board

1988-89 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1988

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1989-III-28 Canada: $3.00
ISBN 0-660-53916-0 Other Countries: $3.60

Price subject to change without notice

1988-89 Estimates

Part III

Canada Labour Relations Board

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Details Of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1988-89 4
B. Use of 1986-87 Authorities 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89
   1. Highlights 6
   2. Summary of Financial Requirements 6
B. Recent Performance
   1. Highlights 7
   2. Review of Financial Performance 8
C. Background
   1. Introduction 8
   2. Mandate 9
   3. Program Objective 9
   4. Program Description 9
   5. Program Organization for Delivery 10
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 11
   2. Initiatives 12
   3. Update on Previously Reported Initiatives 13
E. Program Effectiveness 13
F. Performance Information and Resource Justification 15

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 17
   2. Personnel Requirements 18
   3. Revenue 19
   4. Net Cost of Program 20

Spending Authorities

A. Authorities for 1988-89 -- Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates	1987-88 Main Estimates
	Canada Labour Relations Board		
10	Program expenditures	6,377	5,922
(S)	Contributions to employee benefit plans	712	661
	Total Agency	7,089	6,583

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1988-89 Main Estimates
	Canada Labour Relations Board	
10	Canada Labour Relations Board - Program expenditures	6,377,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates				1987-88 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	Total	
Canada Labour Relations Board	103	7,061	28	7,089	6,583
1987-88 Authorized person-years	103				

B. Use of 1986-87 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Canada Labour Relations Board			
10	Program expenditures	5,453,000	5,503,000	5,502,965
(S)	Contributions to employee benefit plans	571,000	633,000	633,000
	Total Program - Budgetary	6,024,000	6,136,000	6,135,965

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89

1. Highlights

The Canada Labour Relations Board provides the following expectations for 1988-89:

- to continue the expansion and the implementation of its automated case management and information retrieval system to two regional offices thus enabling the remote access of the data banks maintained at its Headquarters in Ottawa;
- as financial resources become constricted, an evaluation of the Board's publications program will be performed so as to ensure the public's informational needs are met given the Board's resources;
- a cost recovery program will be implemented with respect to the Board's publications. In the future, subscriptions to the Board for its Reasons for Decision and its publication Di (Decisions/Information), will be subject to a subscription fee.

2. Summary of Financial Requirements

Funding requirements for the Canada Labour Relations Board for both the Estimates and the current fiscal year are presented in Figure 1.

Figure 1: Financial Requirements

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Change
Canada Labour Relations Board	7,089	6,583	506
Person-years	103	103	-

Explanation of Change: The financial requirements for 1988-89 are 7.7% or $506 thousand higher than the 1987-88 forecast expenditures. This increase is due primarily to:

• Allowance for salary inflation	$ 195,000
• Increase in employee benefit costs	$ 51,000
• Severance pay	$ 62,000
• Increase cost in conducting hearings	$ 60,000
• Language training	$ 54,000
• Management retrieval and information system	$ 84,000

B. Recent Performance

1. Highlights

Highlights of the Board's performance during 1986-87 are:

- as a result of the automation of the case management system, the Board has been able to maintain better control over the more than 1,100 cases that the Board handles in the year. This system significantly reduces the chances of cases being unduly delayed due to errors in processing;

- the number of cases pending at 1986-87 year end increased only slightly to 377 cases from 369 cases in 1985/86. Progress in reducing the number of pending cases has been made very difficult given a number of factors affecting the Board. (See page 11).

- the Board has received many more complex cases involving multi-employer and multi-union situations which has resulted in more hearings being held than expected. A record number of hearings were held encompassing 273 hearing days versus 215 days in the previous year. The Board heard a record number of cases during those hearings involving 264 cases. Last year 201 cases were heard;

- the Board also held a record number of in-camera meetings with 392 meetings being held. This is an 11% increase over last year;

- the Board was required to obtain $50,000 by submitting a Supplementary Estimate. These funds were needed to cover the costs associated with a large increase in the number of hearings held, specifically in relation to the Canada Post hearings; and

- the case load received from Quebec increased from 31.5% of the Board's total case load in 1985-86 to 40.2% in 1986-87, thus placing a much greater demand on the Board's bilingual capabilities.

- The length of time it takes the Board to process a file has increased from 155 days in 1984-85 to 182 days in 1986-87. Included in these figures is the length of time taken by a labour relations officer to file a case report. This time frame has increased from 79 days in 1984-85 to 96 days in 1986-87. Several factors have caused this increase in case processing time, including the increased complexity of cases received, the vacancies on the Board, and other factors that are explained further in the text. (See page 11).

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87		
	Actual	Main Estimates	Change
Canada Labour Relations Board	6,136	6,024	112

The difference between actual expenditures and the Main Estimates resulted from the following items approved by Supplementary Estimates:

	($000)
• increased contribution payments to employee benefit plans	62
• cost associated with the public hearings related to the Canada Post Corporation's review of bargaining units	50

C. Background

1. Introduction

Jurisdiction over labour matters in Canada is subject to a division of power between the federal and provincial governments. Although the power to legislate in the field of labour relations is primarily the constitutional responsibility of the provinces, the federal government also has constitutional authority originally vested in the British North America Act to enact labour legislation within its own jurisdiction.

The Canada Labour Code applies to approximately 600,000 employees and their employers across Canada in industries or enterprises which are considered federal works, undertakings or businesses. These industries include interprovincial or international rail, road and pipeline transportation, shipping and related services, air transportation, interprovincial and international telecommunications, radio and television broadcasting, banks and certain Crown corporations. Also included are industries declared by Parliament to be for the general advantage of Canada, such as uranium mining, flour and feed mills, and grain elevators. Finally, all works, undertakings and businesses in the Yukon and the Northwest Territories are under federal labour jurisdiction.

The Canada Labour Relations Board is a quasi-judicial tribunal with statutory powers pertaining to the administration of Part V of the Canada Labour Code which deals with industrial relations. The Board also acts under Part IV of the Code hearing appeals against safety rulings in cases where danger has been alleged. It also rules on complaints by employees that they have been discriminated against or disciplined for exercising their rights in relation to safety.

2. Mandate

The Canada Labour Relations Board's mandate is based on the authority and responsibility assigned to it under the Canada Labour Code (R.S. 1970, c. L-1 and as amended by S.C. 1972, c. 18, 1977-78, c. 27, 1980-81-82-83, cc. 47, 121 and 1984, cc. 39, 40).

3. Program Objective

To contribute to and promote effective industrial relations in any work, undertaking or business that falls within the authority of the Parliament of Canada.

4. Program Description

- The exercise of statutory powers relating to bargaining rights and their structuring;
- the investigation, mediation and adjudication of complaints alleging contraventions of provisions of the Canada Labour Code;
- the interpretation of technological change provisions affecting the terms, conditions and security of employees and the exercise of ancillary remedial authority;
- the exercise of cease and desist powers in cases of unlawful strikes or lockouts;
- the review of decisions relating to safety that are referred to the Board;

- the settling of terms of a first collective agreement;
- the provision of advice and recommendations relative to the statutory powers of the Board; and
- the provision of administrative services to these ends.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Program has only one activity encompassing all aspects of its operation.

Organization Structure: The Board is made up of Members appointed by the Governor in Council. The Canada Labour Code provides for the basic structure of the Board. The Chairman acts as the Chief Executive Officer and reports directly to Parliament through the Minister of Labour. Terms for those on the Board are up to five years for Board Members and up to 10 years for the Chairman and each Vice-Chairman.

The Members of the Board are full-time appointees with experience and knowledge of industrial relations and labour law. Although they are based in Ottawa, the hearings are conducted across the country. (Although the Code was amended in 1984 to provide for the appointment of part-time Board Members to deal with safety cases under Part IV of the Code, no such part-time appointments have been made or requested.)

The Headquarters of the Board is located in the National Capital Region and encompasses Registrar functions, Administration, Personnel, Records, Statistics, Library, Research, Legal and Information Services as well as Clerks of the Board and industrial relations specialists involved in investigation, mediation and processing of cases. Regional offices located in Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montreal and Dartmouth are staffed by industrial relations specialists and support staff involved in the processing and investigation of cases as well as the mediation of complaints of unfair labour practice and responding to situations involving unlawful strikes or lockouts. The Regional Director in each region has delegated authority to act as Registrar.

Figure 3: Organization Structure

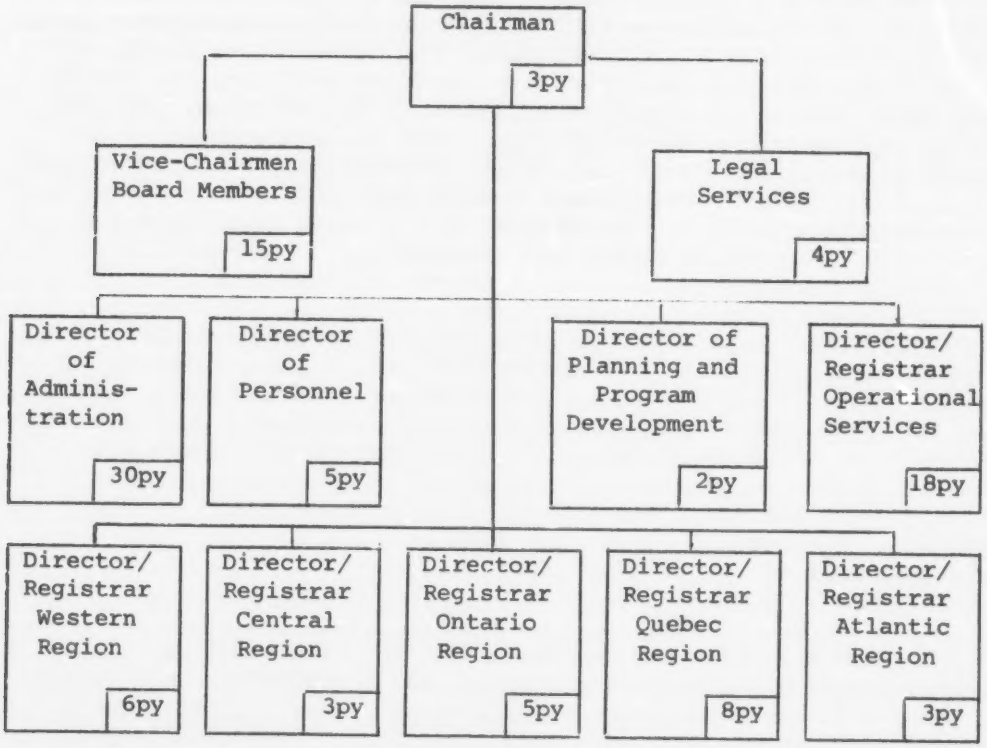

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Some of the environmental factors that are having an effect on the operations of the Canada Labour Relations Board include the prevailing socio-economic climate. Deregulation in the transportation industries, for example, has resulted in an evolution in the nature of cases being brought before the Board, with very complex, time-consuming cases forming a much larger proportion of the Board's case load than in the past. Many of these cases involve the merger or acquisition of smaller regional firms by larger national ones, resulting in new organizational structures with intermingling of employees in bargaining units often represented by rival trade unions. These types of cases are demanding more of the Board's time and resources, to the extent that the average time frame for processing cases has increased.

The change of status of Canada Post from a government department subject to the Public Service Staff Relations Act to a Crown corporation subject to the Canada Labour Code has continued to tax the resources of the Board. In addition to ad-hoc applications for declarations of illegal strikes and cease and desist orders involving

the Canada Post Corporation and unions representing its employees, the Board has before it a single application to review the existing bargaining unit structure at Canada Post, in its entirety. This application was filed in the fall of 1985 and has necessitated a series of public hearings by a bilingual panel that began in the winter of 1985-86. The hearings are expected to continue well into the 1989/90 fiscal year before the case may be brought to a conclusion. The effect of this application on the Board's resources is demonstrated by the following statistics. This application statistically account for only 1/10th of one percent of the Board's total case load yet it has taken up approximately 12.1% of the Board's total hearing days for fiscal year 1986-87. In total, Canada Post related cases consumed 1/5th of the Board's hearing days.

A very important factor that has been influencing program delivery for almost 4 years is the fact that the Board has had to operate with several vacancies on the Board. In the second half of 1986-87 the Board was comprised of only six of its normal complement of eight Board Members: one Board Member was in language training and there still is a vacancy that was created by the departure of a Board Member in the fall of 1985. The Board has not been able to operate with a full complement of eight experienced Board Members since early 1984, almost four years ago.

The Board has also experienced a very large increase in the Quebec regional case load over the last 4 years. The case load for this region in 1986-87 was 40% higher than it was in 1982-83. This region processes more than 40% of the Board's total case load. Along with this increase in case load, the Quebec region has also experienced the unforeseen retirement of several staff members over the last 2 years. All staffing actions have now been completed and the Board is reallocating its resources to meet the new case load requirements in this region.

The result of all these factors is that the Board has taken a much longer time to dispose of a case. The increasing backlog in the number of cases pending will continue for the remainder of this fiscal year and may well continue in 1988/89. It may take several years for the Board to again reach an acceptable level of pending cases.

2. Initiatives

In accordance with the Government's initiative concerning "cost recovery", the Board has begun a program for recovering some of the costs incurred in producing two of the Board's publications. A subscription fee is now charged for the Board's Reasons for Decision and the di's (Decision/Information). It is expected to generate approximately $40,000 in additional funds.

Also, an updating of the Board's publications will occur over the next two years as resources become available. As a result of several amendments to the Code, almost all of the Board's publications will need to be revised. The Board will endeavor to meet the public's informational needs as quickly as possible.

3. Update on Previously Reported Initiatives

The Board's legal research library has introduced the use of computers to access established, relevant data bases. Research is conducted faster, more effectively, and at less cost.

The full expansion of the automated case management and information retrieval system to the Board's regional offices had to be postponed due to a lack of funds. The expansion will now be phased in over the next few years, starting in the fall of 1987. This was made possible by the approval of additional funds by Treasury Board in October 1987.

E. Program Effectiveness

To ensure the effective fulfillment of its mandate, the Board closely monitors all cases coming before it to ensure timely processing from initial filing of an application or complaint to final disposition. To this end, the automated case management and information retrieval system greatly facilitates the monitoring and control by the Board's management of its diverse and complex case load, and provides performance data more expeditiously.

With respect to program delivery, the Board is under constant scrutiny by external sources such as employers' associations, union organizations and the legal and academic communities. In addition, the decisions of the Board may be reviewed by the higher courts, such as the Federal Court of Canada and the Supreme Court of Canada, if a party affected by a decision so applies. Experience reveals that the Board has fared extremely well in the courts, with a total of only 13 decisions having been overturned by the courts in the past three years out of a total of 111 applications for judicial review (see figure 4). Similarly, on application for reconsideration of a Board Decision by an affected party, the Board has an internal review process. In the past year (1986-87), the Board granted 1 of 24 such applications filed.

The Board's ability to schedule hearings and dispose of its case load depends greatly on the number of trained Board Members who are available to decide cases. When the Board last had a full complement of trained Board Members, in 1984, it had four full panels available to hold hearings and/or render decisions. At the end of December 1987 the Board had four vacant positions, hence the number of full Board panels

available was reduced to two. The obvious result is a loss of 50% of the potential hearing days available to dispose of cases, causing a much longer delay in the scheduling of cases for disposition or hearing.

During this 1987-88 fiscal year four of the current seven experienced Board Members have had their appointments expire. By not having Board Members appointed or reappointed in a timely fashion, the Board's pending case load is growing rapidly and having a significant effect on the Board's ability to effectively respond to its case load. As Board Members have been approaching the end of their terms they are not assigned to cases whose duration is expected to go beyond the expiration of their terms. This affects those cases which by their very nature will not be disposed of quickly and therefore are delayed yet longer due to this situation. Even when new appointments are made, it takes approximately three to six months of training before the Member is able to sit as a Member of a Board panel. The ramification is that the backlog of cases requiring Board consideration or hearings is accumulating at an accelerated rate, more than negating any prior improvement in the Board's productivity, and greatly increasing the average length of time it takes the Board to dispose of cases (see Figure 5).

A further element affecting the Board's ability to schedule hearings promptly, in addition to the number of Board Members, is the language capabilities of the latter. Of the 273 hearing days held in 1986-87, 111 or 40.6%, required a fully bilingual panel (in the first quarter of 1987-88, 24 of 66, or 36.3%). The four Board Members, whose appointments have expired this fiscal year, are all bilingual. One of these members has been recently reappointed. One negative and immediate effect of this situation can be illustrated by the following example: the Board has currently before it applications to review existing bargaining units at Canadian Broadcasting Corporation and involving several bargaining agents. What seemed at the outset unilingual "English" cases turned out to be bilingual ones. This turn of events has caused a unilingual panel seized of one application to withdraw from that case. For several months the Board has been unable to resume its hearing for lack of available experienced bilingual Members.

The performance of the Board is being directly affected by the long term vacancies of Board member positions. It is expected to have a serious impact on case processing during 1987-88 and will continue to affect the Board's productivity for several years to come. (See figure 5).

It should be noted that three of the four vacancies on the Board will be filled in early 1988. After a period of training, these new members should become functional and the Board will be able to start to address the backlog of cases caused by the shortage of bilingual Board Members.

Figure 4: Program Effectiveness (Judicial Review)

	1984-85	1985-86	1986-87
No. of Board decisions	716	776	753
No. of decisions subject to judicial review proceedings	31	32	48
No. of applications for judicial review withdrawn by appellant party	15	11	21
No. of Board decisions upheld by courts	12	4	4
No. of Board decisions overturned by courts	3	5**	5***
No. of judicial review applications pending in court	1	12	20

** Three decisions concerned the House of Commons cases which were overturned for lack of jurisdiction.

*** Four decisions concerned the House of Commons decisions which were overturned for lack of jurisdiction.

F. Performance Information and Resource Justification

The Board received a total of 761 applications in 1986-87, one application more than the previous year. Coupled with the backlog of 369 cases at the beginning of the year, the Board had before it a total of 1,130 active cases within the year (see figure 5).

Because of the difficulties mentioned above with respect to vacancies at the Board level, the improvement in the backlog experienced last year has disappeared.

Information available for the first half of 1987-88 indicates that the Board's case load will be approximately the same as 1986-87 (see figure 5).

Figure 5: Performance Indicators

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89*
New cases	780	760	761	750	730
Cases disposed of	727	770	753	540	700
Backlog at year-end	379	369	377	587	617
Average processing time (in days)	155	185	182	228	201
Cases heard	209	201	264	206	230
Hearing days	226	215	273	220	250
Cases determined per PY	7.1	7.9	7.8	4.8	7.2
Mediation success rate (%)	68	62	50	55	55
Average no. reports filed per officer	20	22	22.5	21	20

* Projected figures (based on the assumption of having four Board panels available)

N.B.: This year the Board is nearing the completion of the automation of its case processing system. As a result, the year end tabulation of the Board's case load figures is now performed by the Board's computer. The historical data that has been produced by the computer may not always match the figures contained in previous reports which had been manually tabulated. Where there is a discrepancy, the figures produced by the automation system will be used and deemed correct.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Canada Labour Relations Board financial requirements by object are presented in Figure 6.

Figure 6: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Personnel			
Salaries and wages	4,598	4,403	4,049
Contributions to employee benefit plans	712	661	633
	5,310	5,064	4,682
Goods and services			
Transportation and communications	809	734	619
Information	90	90	141
Professional and special services	580	427	399
Rentals	74	74	134
Purchased repair and upkeep	16	16	26
Utilities, materials and supplies	154	154	115
Other subsidies and payments	28	18	5
	1,751	1,513	1,439
Total operating	7,061	6,577	6,121
Capital	28	6	15
	7,089	6,583	6,136

2. Personnel Requirements

Personnel expenditures account for 74.9% of the total expenditures of the Program. A profile of the Program's personnel requirements is provided in Figure 7.

Figure 7: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1988-89 Average Salary Provision
	88-89	87-88	86-87		
Management	21	21	21	51,400-100,700	77,811
Scientific and Professional					
Law	2	2	2	24,024-92,800	40,647
Library Science	2	2	2	22,042-52,255	33,875
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	10	10	10	15,178-63,264	37,884
Information Services	2	2	2	15,055-59,100	44,658
Personnel Administration	3	3	3	14,239-60,400	45,555
Program Administration	16	15	15	15,178-63,264	49,219
Purchasing and Supply	1	1	1	14,155-59,268	-
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	30	29	29	14,338-35,194	25,243
Secretarial, Stenographic, Typing	15	18	19	14,210-35,419	26,118
Office Equipment	1	-	-	14,042-28,019	-

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1987. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Revenue

The Canada Labour Relations Board collects a cost from persons requesting a copy of transcripts or tapes of its public hearings. Also, this year the Board will begin its cost recovery program for the publications that are produced on a regular basis. Figure 8 provides a listing of revenue generated by the Canada Labour Relations Board. This revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

Figure 8: Revenue by Class

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Sale of copies of transcript and tapes of public hearings	10	10	5.6
Sale of Board Publications and Reasons for Decision	40	40	-

4. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted authorities. Figure 9 provides details of other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 9: Total Estimated Cost of the Program for 1988-89

(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1988-89	1987-88
Ongoing Work of the Canada Labour Relations Board	7,089	1,466	8,555	8,042

* Other costs of $1,466 thousand consist of:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works	1,350
• cheque issue and other accounting services received without charge from Supply and Services	10
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat	106

Conseil canadien des relations du travail

Budget des dépenses 1988-1989

Partie III

Plan de dépenses

88-02504/

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1989-III-28 au Canada: 3,00 $
ISBN 0-660-53916-0 à l'étranger: 3,60 $

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1988-1989

Partie III

Conseil canadien des relations
du travail

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources, ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépense qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1988-1989 4
B. Emploi des autorisations en 1986-1987 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 6
B. Rendement récent
1. Points saillants 7
2. Examen des résultats financiers 8
C. Données de base
1. Introduction 9
2. Mandat 9
3. Objectif du Programme 9
4. Description du Programme 10
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 10
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 12
2. Initiatives 13
3. État des initiatives annoncées antérieurement 13
E. Efficacité du Programme 14
F. Données sur le rendement et justification des ressources 16

Section II
Renseignements supplémentaires

Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 18
2. Besoins en personnel 19
3. Recettes 20
4. Coût net du Programme 21

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1988-1989 -- Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1988-1989	Budget principal 1987-1988
	Conseil canadien des relations du travail		
10	Dépenses du Programme	6 377	5 922
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	712	661
	Total de l'organisme	7 089	6 583

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits	(dollars)	Budget principal 1988-1989
	Conseil canadien des relations du travail	
10	Conseil canadien des relations du travail - Dépenses du Programme	6 377 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1988-1989				Budget principal 1987-1988
	Années-personnes autorisées	Budgétaire		Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital		
Conseil canadien des relations du travail	103	7 061	28	7 089	6 583
Années-personnes autorisées en 1987-1988	103				

B. Emploi des autorisations en 1986-1987 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Conseil canadien des relations du travail			
10	Dépenses du Programme	5 453 000	5 503 000	5 502 965
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	571 000	633 000	633 000
	Total du Programme - Budgétaire	6 024 000	6 136 000	6 135 965

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989

1. Points saillants

Pour 1988-1989, le Conseil canadien des relations du travail s'attend que:

- L'instauration du système automatisé de gestion des affaires et de recherche documentaire s'étendra à deux bureaux régionaux qui pourront ainsi avoir accès aux banques de données de l'administration centrale à Ottawa;
- Eu égard à ses ressources financières limitées, il évaluera son programme de publications pour s'assurer que, compte tenu de ses ressources, il peut répondre aux besoins du public en matière de renseignements;
- Un programme de recouvrement des coûts sera instauré à l'égard des publications du Conseil. Ainsi, il faudra désormais payer pour s'abonner aux Motifs de décision du Conseil et à la publication di (Décisions - Information).

2. Sommaire des besoins financiers

Le tableau 1 fait état des ressources financières dont le Conseil canadien des relations du travail prévoit avoir besoin pour le Budget des dépenses et l'année financière en cours.

Tableau 1: Besoins financiers

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Différence
Conseil canadien des relations du travail	7 089	6 583	506
Années-personnes	103	103	-

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1988-1989 excèdent de 506 000 $, soit 7,7 %, les dépenses prévues de 1987-1988. Cet écart est dû principalement aux postes suivants:

• Provision pour inflation des coûts salariaux	195 000 $
• Augmentation du coût des avantages sociaux des employés	51 000 $
• Indemnité de fin d'emploi	62 000 $
• Augmentation du coût de la tenue d'audiences	60 000 $
• Formation linguistique	54 000 $
• Système de recherche documentaire et d'information de gestion	84 000 $

B. Rendement récent

1. Points saillants

Voici les points saillants du rendement du Conseil en 1986-1987:

- Par suite de l'automatisation de son système de gestion des affaires, le Conseil a été en mesure d'exercer un meilleur contrôle sur les affaires qu'il a traitées au cours de l'année et dont le nombre a excédé 1 100. Ce système permet de réduire sensiblement le risque d'erreurs dans le traitement lesquelles retardent indûment le règlement des affaires;

- Le nombre d'affaires pendantes, qui était de 369 en 1985-1986, avait légèrement augmenté à la fin de l'année 1986-1987 pour atteindre 377. En raison d'un certain nombre de facteurs influant sur les activités du Conseil (voir page 12), il est très difficile de réduire le nombre d'affaires en instance;

- Le nombre d'affaires complexes, mettant en cause plusieurs employeurs et plusieurs syndicats, a été plus élevé que par le passé, de sorte que le Conseil a dû tenir plus d'audiences que prévu. Le nombre de ces audiences, qui se sont étendues sur 273 jours, contre 215 l'année précédente, et qui ont porté sur un nombre record de 264 affaires, contre 201 en 1985-1986, a été plus élevé que jamais auparavant;

- Le Conseil a aussi tenu un nombre sans précédent de réunions à huis clos, soit 392, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente;

- Le Conseil a dû présenter un Budget des dépenses supplémentaire pour obtenir les fonds dont il avait besoin (50 000 $) pour couvrir les dépenses découlant de la forte augmentation du nombre d'audiences attribuable surtout aux affaires mettant Postes Canada en cause;

- Le nombre d'affaires émanant du Québec a constitué 40,2 % de la charge totale de travail du Conseil en 1986-1987, contre 31,5 % en 1985-1986, ce qui a davantage mis ses ressources bilingues à contribution;

- Le délai moyen de traitement des affaires a été de 182 jours en 1986-1987 contre 155 en 1984-1985. Ces chiffres tiennent compte du temps que les agents des relations du travail mettent à présenter leurs rapports. Le délai de présentation des rapports, qui était de 79 jours en 1984-1985, est passé à 96 jours en 1986-1987. L'augmentation du nombre de jours que nécessite le traitement des affaires est attribuable à plusieurs facteurs, notamment à la complexité accrue de ces affaires, aux postes devenus vacants au sein du Conseil et à d'autres facteurs sur lesquels des précisions figurent plus loin (voir page 12).

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987		
	Réel	Budget principal	Différence
Conseil canadien des relations du travail	6 136	6 024	112

La différence entre les dépenses réelles et le Budget des dépenses principal est attribuable aux postes suivants, qui ont été autorisés en vertu d'un Budget des dépenses supplémentaire:

	(en milliers de dollars)
• Augmentation des contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés	62
• Frais occasionnés par les audiences publiques concernant la révision des unités de négociation de la Société canadienne des postes	50

C. Données de base

1. Introduction

Au Canada, la compétence en matière de relations de travail fait l'objet d'un partage de pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Quoique constitutionnellement, les relations industrielles ressortissent surtout au pouvoir législatif des provinces, le gouvernement fédéral peut, en vertu de pouvoirs que lui confère l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, légiférer également dans ce domaine, sur des questions relevant exclusivement de son champ de compétence.

Le Code canadien du travail s'applique à environ 600 000 employés, ainsi qu'à leurs employeurs, qui travaillent dans des secteurs d'activité ou dans des entreprises considérées comme des entreprises, affaires ou ouvrages de compétence fédérale au Canada. Celles-ci comprennent le transport interprovincial ou international par chemin de fer, par voie terrestre, aérienne et maritime, ainsi que les services connexes, les pipelines, les télécommunications interprovinciales et internationales, la radio et la télédiffusion, les banques et certaines sociétés d'État. Elles comprennent aussi les entreprises que le Parlement du Canada déclare être à l'avantage du Canada en général, comme les mines d'uranium, les minoteries, les usines d'aliments et les silos à céréales. Enfin, du point de vue des relations du travail, tous les ouvrages, entreprises ou affaires exploités au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest sont de compétence fédérale.

Le Conseil canadien des relations du travail est un tribunal quasi judiciaire investi de pouvoirs légaux en ce qui touche l'application de la partie V du Code canadien du travail, qui porte sur les relations industrielles. Il agit également en vertu de la partie IV du Code, entendant les appels interjetés relativement à des décisions concernant la sécurité dans des affaires où l'existence d'un danger est invoquée. Enfin le Conseil statue sur les plaintes déposées par les employés qui disent avoir été victimes de discrimination ou avoir fait l'objet d'une mesure disciplinaire pour avoir exercé leurs droits au chapitre de la sécurité.

2. Mandat

Le mandat du Conseil canadien des relations du travail est établi en fonction des pouvoirs et des responsabilités dont l'investit le Code canadien du travail (S.R.C. 1970, c. L-1, modifié par S.C. 1972, c. 18, 1977-1978, c. 27, 1980-1981-1982, cc. 47, 121 et 1984, cc. 39, 40).

3. Objectif du Programme

Contribuer au développement de relations industrielles efficaces et les promouvoir dans toute entreprise, toute affaire ou tout travail relevant du Parlement du Canada.

4. Description du Programme

- Exercer des pouvoirs légaux au chapitre des droits de négociation et de leur structuration;
- Faire des enquêtes et régler, par voie de médiation, les plaintes alléguant qu'il y a eu violation des dispositions du Code canadien du travail;
- Interpréter les dispositions portant sur les changements technologiques qui influent sur les conditions de travail et la sécurité des employés et ordonner les mesures de redressement qui s'imposent;
- Exercer le pouvoir de rendre des ordonnances de ne pas faire en cas de grèves ou de lock-out illégaux;
- Réviser, lorsqu'il en est saisi, les décisions qui portent sur la sécurité;
- Régler les modalités d'une première convention collective;
- Donner des conseils et faire des recommandations en ce qui concerne les pouvoirs légaux du Conseil;
- Se doter des services administratifs nécessaires à ces activités.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure par activité: Le Programme comprend une seule activité qui embrasse tous les aspects de son fonctionnement.

Organisation: Le Conseil est formé de membres nommés par le gouverneur en conseil. La structure de base du Conseil est prévue par le Code canadien du travail. Le président du Conseil fait fonction de fonctionnaire administratif en chef et est comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Travail. Le président et les vice-présidents sont nommés pour un maximum de 10 ans, tandis que les membres du Conseil ont un mandat de 5 ans.

Les membres du Conseil sont nommés à temps plein et possèdent de l'expérience et des connaissances dans le domaine des relations de travail et du droit du travail. Leur bureau se trouve à Ottawa, mais les audiences sont tenues dans tout le Canada. (Des modifications apportées au Code en 1984 prévoient la nomination au Conseil de membres à temps partiel qui seraient chargés de traiter, en vertu de la partie IV, les affaires ayant trait à la sécurité. Toutefois, aucune nomination de ce genre n'a eu lieu et aucune demande n'a été faite en ce sens.)

L'administration centrale du Conseil est située dans la région de la Capitale nationale et regroupe les services de greffier, l'administration, le service du personnel, le service des dossiers, les statistiques, la bibliothèque, les services de recherche, le contentieux et les services d'information, de même que des commis-greffiers et des spécialistes en relations de travail chargés des enquêtes, de la médiation et du traitement des affaires. Le personnel des bureaux régionaux de Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Dartmouth se compose de spécialistes des relations de travail et d'employés de soutien qui participent aux enquêtes relatives aux affaires et au traitement de celles-ci, de même qu'à la médiation des plaintes de pratique déloyale de travail, et qui s'occupent des affaires découlant de grèves ou de lock-out illégaux. Dans chaque région, le directeur régional exerce des fonctions de greffier en vertu de pouvoirs qui lui sont délégués.

Tableau 3: Organigramme

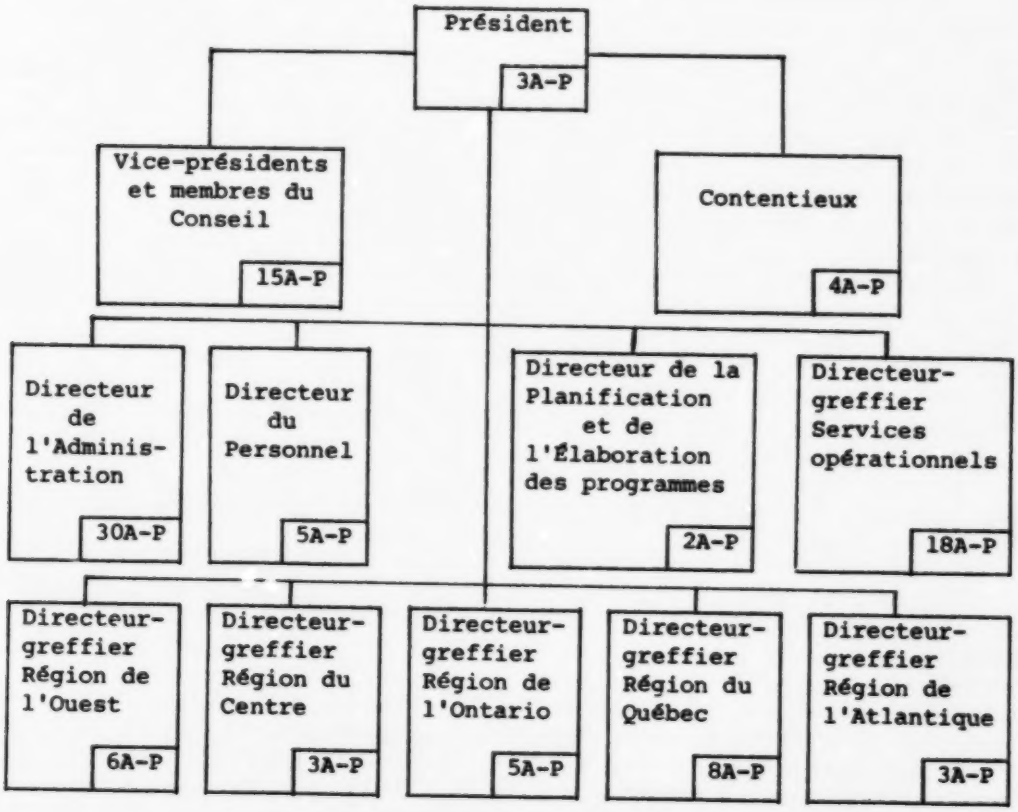

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Entre autres facteurs environnementaux qui influent sur les activités du Conseil canadien des relations du travail, mentionnons le climat socio-économique actuel. La déréglementation dans le secteur des transports, par exemple, s'est traduite par une évolution de la nature des affaires dont le Conseil est saisi, de sorte que la grande proportion d'affaires très complexes dont le règlement demande beaucoup de temps est plus élevée que par le passé. Dans de nombreux cas, de petites entreprises fusionnent ou de grandes sociétés nationales s'en portent acquéreurs, ce qui entraîne des restructurations et des fusions de groupes d'employés faisant partie d'unités de négociation qui sont souvent représentées par des syndicats rivaux. Ce genre d'affaires exigent plus de temps et de ressources, ce qui contribue à allonger le délai moyen de traitement des affaires.

La transformation du ministère des Postes, jusque-là assujetti à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, en une société d'État assujettie au Code canadien du travail a également mis les ressources du Conseil à contribution. Outre les requêtes spéciales visant à faire déclarer des grèves illégales et à obtenir des ordonnances de ne pas faire à l'égard de la Société canadienne des postes ou des syndicats représentant ses employés, le Conseil est maintenant saisi d'une requête unique visant à faire réviser la structure actuelle des unités de négociation de la Société dans son ensemble. Cette requête, qui a été présentée à l'automne 1985, nécessite une série d'audiences publiques devant un quorum bilingue. Celles-ci ont débuté au cours de l'hiver 1985-1986 et, pour qu'il soit possible de clore l'affaire, elles devront se poursuivre pendant une bonne partie de l'année financière 1989-1990. Les statistiques qui suivent font état des conséquences de cette requête sur les ressources du Conseil. Du point de vue statistique, la requête ne représente que 0,1 % du volume de travail du Conseil, mais a nécessité près de 12,1 % des jours d'audience pendant l'année financière 1986-1987. Au total, les affaires touchant Postes Canada ont nécessité presque un cinquième du nombre total de jours d'audience du Conseil.

Un facteur très important qui influe sur l'exécution du Programme depuis presque quatre ans, c'est le fait que plusieurs postes sont vacants au sein du Conseil. Ainsi, pendant le deuxième semestre de 1986-1987, celui-ci n'a pu compter que sur six des huit membres qui le composent normalement: un membre est allé suivre des cours de formation linguistique, et un poste est demeuré vacant après le départ d'un autre membre à l'automne de 1985. Depuis le début de 1984, soit depuis presque quatre ans, le Conseil, qui compte normalement huit membres expérimentés, n'a jamais été au complet.

En outre, le nombre d'affaires provenant de la région du Québec a considérablement augmenté au cours des quatre dernières années. En 1986-1987, par exemple, les chiffres pour cette région étaient de 40 % supérieurs à ceux de 1982-1983. La région du Québec traite plus de 40 % du total des affaires dont le Conseil est saisi. Outre cette augmentation du volume de travail, plusieurs départs à la retraite auxquels la région ne s'attendait pas ont été enregistrés parmi le personnel au cours des deux dernières années. Toutes les opérations de dotation étant maintenant terminées, le Conseil est en train de réaffecter ses ressources de manière à pouvoir répondre aux nouvelles exigences que représente la charge de travail dans cette région.

En raison de tous ces facteurs, le délai de règlement des affaires a été beaucoup plus long. L'arriéré des affaires continuera à augmenter pendant le reste de l'année financière et cette tendance pourrait fort bien se poursuivre en 1988-1989. Il faudra peut-être plusieurs années avant que le nombre d'affaires pendantes ne retombe à un niveau acceptable.

2. Initiatives

Suivant l'initiative du gouvernement au chapitre du «recouvrement des coûts», le Conseil a mis en oeuvre un programme visant à recouvrer certains frais de production de deux de ses publications. Ceux qui reçoivent les Motifs de décision et la publication di (Décisions - Information) doivent maintenant payer des frais d'abonnement, ce qui devrait produire des fonds supplémentaires d'environ 40 000 $.

Le Conseil mettra également ses publications à jour au cours des deux prochaines années, au fur et à mesure qu'il disposera des ressources nécessaires à cette fin. En raison de plusieurs modifications qui ont été apportées au Code, presque toutes ces publications devront être révisées. Le Conseil s'efforcera de satisfaire le plus rapidement possible aux besoins du public en matière de renseignements.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

La bibliothèque de recherche juridique a commencé à utiliser des ordinateurs pour consulter des bases de données pertinentes déjà établies. Ainsi, ces recherches se font plus rapidement, plus efficacement, et à meilleur prix.

Faute de fonds, le Conseil a dû reporter l'instauration complète du système automatisé de gestion des affaires et de recherche documentaire dans ses bureaux régionaux. Grâce aux fonds supplémentaires que le Conseil du Trésor a approuvés en octobre 1987, le système sera instauré par étapes au cours des prochaines années, et ce à compter de l'automne 1987.

E. Efficacité du Programme

Afin de remplir efficacement son mandat, le Conseil surveille étroitement le déroulement de toutes les affaires dont il est saisi, pour s'assurer que le délai qui s'écoule entre le dépôt initial d'une requête ou d'une plainte et son règlement final est aussi court que possible. A cette fin, le système automatisé de gestion des affaires et de recherche documentaire permettra à la direction de contrôler beaucoup plus facilement le traitement des affaires complexes et variées dont le Conseil est saisi et de fournir avec plus de célérité les données ayant trait au rendement.

En ce qui concerne l'exécution du Programme, le Conseil est l'objet d'un examen constant de la part d'organismes de l'extérieur comme les associations d'employeurs et les syndicats, ainsi que de la part des milieux juridique et universitaire. En outre, les décisions du Conseil peuvent être révisées par les tribunaux supérieurs, tels que la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême du Canada, si l'une des parties auxquelles elles s'appliquent en fait la demande. L'expérience montre que le Conseil a eu beaucoup de succès devant les tribunaux, car sur un total de 111 requêtes en révision judiciaire, 13 décisions seulement ont été infirmées au cours des trois dernières années (voir tableau 4). De même, le Conseil a recours à une procédure de révision interne de ses décisions lorsqu'une partie intéressée présente une requête en réexamen. En 1986-1987, il a agréé 1 des 24 requêtes de ce genre dont il a été saisi.

La capacité du Conseil de tenir des audiences et de s'acquitter de sa charge de travail dépend dans une large mesure du nombre de membres d'expérience qui sont en mesure de trancher les affaires dont il est saisi. En 1984, dernière année où les membres expérimentés étaient au grand complet, le Conseil avait à sa disposition quatre quorums à même de tenir des audiences et de rendre des décisions. Comme quatre postes étaient vacants à la fin de décembre 1987, le nombre de quorums disponibles n'était plus que de deux, de sorte que le nombre possible de jours d'audience doit manifestement être réduit de moitié, ce qui retarde davantage la mise au rôle des affaires en vue de leur règlement ou de leur audition.

Sur les sept membres expérimentés que comptait le Conseil, quatre ont vu leur mandat prendre fin au cours de l'année financière 1987-1988. Comme les postes de membres tardent à être dotés, l'arriéré des affaires s'accroît rapidement et la capacité du Conseil de s'acquitter de sa tâche s'en trouve réduite d'autant. Les membres dont le mandat est sur le point d'expirer ne peuvent être affectés aux affaires dont le règlement n'est prévu qu'après leur départ. En raison de cette situation, le règlement des affaires qui, de par leur nature même, ne peuvent être tranchées rapidement, sera encore retardé. Même lorsque de nouveaux membres sont nommés, il faut à ces derniers de trois à six mois de formation avant de pouvoir faire partie d'un

quorum, de sorte que l'arriéré des affaires nécessitant un examen ou une audience s'accroît à un rythme accéléré, ce qui annule tout accroissement passé de la productivité du Conseil et prolonge considérablement le délai moyen de règlement des affaires (voir tableau 5).

Outre le nombre de membres, un autre facteur influe sur la capacité du Conseil de tenir des audiences rapidement, et c'est la capacité linguistique de ces membres. En 1986-1987, sur 273 jours d'audience, 111 (40,6 %) ont nécessité la présence de membres entièrement bilingues, contre 24 sur 66 (36,3 %) pendant le premier semestre de 1987-1988. Les quatre membres dont le mandat a pris fin au cours de l'année financière visée sont tous bilingues. L'un d'eux vient d'être renommé. Voici un exemple de l'un des effets négatifs et immédiats qu'une telle situation peut produire: le Conseil est actuellement saisi de requêtes en réexamen des unités de négociation actuelles de la Société Radio-Canada, qui sont représentées par plusieurs agents négociateurs. Ces affaires, qui semblaient au premier abord être des affaires unilingues «anglaises», se sont révélées des affaires bilingues, de sorte que le quorum saisi d'une des requêtes a dû se désister. Plusieurs mois se sont écoulés depuis, mais le Conseil ne peut encore reprendre l'audience, faute de membres bilingues à sa disposition.

Le fait que des postes de membres sont vacants depuis longtemps se répercute directement sur le rendement du Conseil, qui s'attend que cette situation aura une incidence négative sur le traitement des affaires en 1987-1988 et qu'elle continuera de nuire à sa productivité pendant plusieurs années (voir tableau 5).

Il y a lieu de noter que trois des quatre postes vacants au sein du Conseil seront dotés au début de 1988. Après une période de formation, ces nouveaux membres seront en mesure d'exercer leurs fonctions et le Conseil pourra commencer à s'attaquer à l'arriéré d'affaires attribuable à la pénurie de membres bilingues.

Tableau 4: Efficacité du Programme (révision judiciaire)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Décisions du Conseil	716	776	753
Décisions soumises aux procédures de révision judiciaire	31	32	48
Requêtes en révision judiciaire retirées par la partie appelante	15	11	21
Décisions maintenues par les tribunaux	12	4	4
Décisions infirmées par les tribunaux	3	5**	5***
Requêtes en révision judiciaire en instance devant les tribunaux	1	12	20

** Trois de ces décisions concernaient la Chambre des communes et ont été infirmées pour défaut de compétence.

*** Quatre de ces décisions concernaient la Chambre des communes et ont été infirmées pour défaut de compétence.

F. Données sur le rendement et justification des ressources

En 1986-1987, le Conseil a reçu un total de 761 requêtes, soit 1 de plus que l'année précédente. Si l'on y ajoute les 369 affaires qui n'étaient toujours pas réglées au début de l'année, le total des affaires en instance pour l'année a atteint le chiffre de 1 130 (voir tableau 5).

Les difficultés dont il est fait mention ci-dessus à propos des postes de membres laissés vacants ont annulé la réduction de l'arriéré des affaires enregistrée l'année précédente.

D'après les renseignements obtenus pour les six premiers mois de 1987-1988, le volume de travail du Conseil sera à peu près le même qu'en 1986-1987 (voir tableau 5).

Tableau 5: Indicateurs de rendement

	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989*
Nouvelles affaires	780	760	761	750	730
Affaires réglées	727	770	753	540	700
Affaires en instance à la fin de l'année	379	369	377	587	617
Temps moyen de traitement (en jours)	155	185	182	228	201
Affaires entendues	209	201	264	206	230
Jours d'audience	226	215	273	220	250
Affaires réglées par A-P	7,1	7,9	7,8	4,8	7,2
Taux de succès de la médiation (%)	68	62	50	55	55
Moyenne des rapports présentés par agent	20	22	22,5	21	20

* Projections (à supposer que quatre quorums seront disponibles)

Nota: Le Conseil est sur le point de terminer l'automatisation de son système de traitement des affaires. De ce fait, les tableaux de fin d'année faisant état de sa charge de travail sont maintenant dressés par ordinateur. Les données historiques produites par ordinateur ne correspondent peut-être pas toujours aux chiffres qui figurent dans les rapports précédents et dont la mise en tableaux avait été faite manuellement. Lorsqu'il y a un écart, ce sont les chiffres produits par le système automatisé qui doivent être utilisés et considérés comme exacts.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Le tableau 6 montre, par article, les dépenses du Conseil canadien des relations du travail.

Tableau 6: Détails des besoins financiers par article

(en millers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Personnel			
Traitements et salaires	4 598	4 403	4 049
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	712	661	633
	5 310	5 064	4 682
Biens et services			
Transports et communications	809	734	619
Information	90	90	141
Services professionnels et spéciaux	580	427	399
Location	74	74	134
Achat de services de réparation et d'entretien	16	16	26
Services publics, fournitures et approvisionnements	154	154	115
Autres subventions et paiements	28	18	5
	1 751	1 513	1 439
Total des dépenses de fonctionnement	7 061	6 577	6 121
Capital	28	6	15
	7 089	6 583	6 136

2. Besoins en personnel

Les dépenses en personnel représentent 74,9 % des dépenses totales de fonctionnement du Programme. Un aperçu des besoins en personnel du Programme est présenté au tableau 7.

Tableau 7: Détails des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen
	1988-1989	1987-1988	1986-1987		1988-1989
Gestion	21	21	21	51 400-100 700	77 811
Scientifique et professionnelle					
Droit	2	2	2	24 024-92 800	40 647
Bibliothéconomie	2	2	2	22 042-52 255	33 875
Administration et service extérieur					
Services administratifs	10	10	10	15 178-63 264	37 884
Services d'information	2	2	2	15 055-59 100	44 658
Gestion du personnel	3	3	3	14 239-60 400	45 555
Administration des programmes	16	15	15	15 178-63 264	49 219
Achat et approvisionnement	1	1	1	14 155-59 268	-
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	30	29	29	14 338-35 194	25 243
Secrétariat, sténographie et dactylographie	15	18	19	14 210-35 419	26 118
Mécanographie	1	-	-	14 042-28 019	-

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 1 octobre 1987. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Recettes

Le Conseil canadien des relations du travail obtient des personnes qui en font la demande un montant pour les transcriptions ou les bandes enregistrées de ses audiences publiques. En outre, cette année, le Conseil mettra en oeuvre un programme de recouvrement des coûts dans le cas des documents qu'il publie régulièrement. Ses recettes paraissent au tableau 8. Celles-ci sont versées directement au Trésor et ne peuvent être utilisées par le Programme.

Tableau 8: Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Vente de transcriptions et de bandes enregistrées (audiences publiques)	10	10	5,6
Vente de publications du Conseil et de Motifs de décision	40	40	-

4. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits votés. Le tableau 9 présente d'autres éléments de coût dont il faut tenir compte pour établir le coût estimatif total du Programme.

Tableau 9: Coût total du Programme pour 1988-1989

(en milliers de dollars)	Budget principal 1988-1989	Plus* autres coûts	Coût estimatif total du Programme 1988-1989	1987-1988
Travaux permanents du Conseil canadien des relations du travail	7 089	1 466	8 555	8 042

* Les autres coûts de 1 466 $ comprennent:

	(en milliers de dollars)
• Locaux fournis sans frais par Travaux publics	1 350
• Émission des chèques et autres services comptables fournis sans frais par Approvisionnements et Services	10
• Avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	106